

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Soixante-unième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 15 – 19 août 2011

Questions stratégiques

COOPERATION ENTRE PARTIES ET PROMOTION DE MESURES MULTILATERALES

1. Le présent document a été établi par le Secrétariat. En l'absence de président nommé à la tête du Groupe de travail sur les mesures multilatérales, le Secrétariat a consulté la candidate à la présidence dudit groupe de travail (voir paragraphe 4 ci-dessous).
2. A sa 15^e session (CoP15, Doha, 2010), la Conférence des Parties a adopté la décision 14.28 (Rev. CoP15), la décision 14.29 (Rev. CoP15) et la décision 14.30 (Rev. CoP15), dont les énoncés sont les suivants:

A l'adresse des Parties

14.28 *Les Parties ayant pris des mesures internes plus strictes et formulé des réserves devraient (Rev. les examiner, s'il y a lieu, afin de déterminer si elles sont effectives pour atteindre les CoP15) objectifs de la Convention et garantir que le commerce des espèces de faune et de flore sauvages ne nuit pas à leur survie*

A l'adresse du Comité permanent

14.29 *A sa 57^e session, le Comité permanent établit un groupe de travail qui, en travaillant par (Rev. voie électronique, devrait: CoP15)*

- a) *examiner et, s'il y a lieu, réviser, tout rapport de consultant préparé en application de la décision 14.30 (Rev. CoP15);*
- b) *organiser, avec l'aide du Secrétariat, une réunion avec des représentants de toutes les régions CITES pour discuter de ce rapport; et*
- c) *sur la base du rapport de cette réunion, envisager la nécessité de préparer des projets de résolutions ou des résolutions révisées à soumettre à la 16^e session de la Conférence des Parties.*

A l'adresse du Secrétariat

14.30 *Le Secrétariat, sous réserve de fonds externes disponibles: (Rev.*

CoP15) a) charge un consultant de préparer un rapport sur les moyens d'évaluer:

- i) *si les résolutions de la Conférence des Parties sont appliquées de manière aussi cohérente que possible et s'il y a lieu de les clarifier, de les réviser ou de les abroger; et*
- ii) *s'il ne faudrait pas développer le champ d'application des processus CITES multilatéraux permettant de réduire la nécessité pour les Parties de recourir à des mesures internes plus strictes et de formuler des réserves; et*

b) assiste le Comité permanent dans l'organisation de la réunion mentionnée dans la décision 14.29 (Rev. CoP15).

3. Pendant et après la CoP15, le Secrétariat a redoublé d'efforts pour trouver des représentants de l'Afrique et de l'Asie prêts à rejoindre le Groupe de travail ainsi qu'un individu prêt à en assurer la présidence.
4. En marge de la 19^e session du Comité pour les plantes (Genève, avril 2011), l'Afrique du Sud a fait savoir au Secrétariat qu'elle souhaitait rejoindre le Groupe de travail et que Mme Thea Carroll (responsable de l'organe de gestion CITES de l'Afrique du Sud) avait indiqué qu'elle était prête à en assurer la présidence.
5. Le Secrétariat a établi que la somme de 44 425 USD serait nécessaire pour établir le rapport prévu à la décision 14.30 (Rev. CoP15) et organiser la réunion prévue à la décision 14.29 (Rev. CoP15). L'essentiel de ce financement a été fourni par la Commission européenne dans le cadre de son appui à la mise en œuvre des décisions de la CoP15 et, comme indiqué dans de précédents documents de travail sur le même thème, d'autres fonds ont été mis à disposition par la Safari Club International Foundation.
6. Mme Carroll et le Secrétariat ont mené des consultations sur l'éventuel cahier des charges du Groupe de travail et les membres seront bientôt invités à apporter leur contribution.

Recommandation

7. Conformément à la décision 14.29 (Rev. CoP15), le Comité permanent est invité à maintenir le Groupe de travail sur les mesures multilatérales. Il est également invité à nommer un président à la tête de ce Groupe de travail et à prendre note des informations figurant dans le présent document.
8. Le Secrétariat demande que les représentants régionaux de l'Asie auprès du Comité permanent l'aident à trouver un représentant de l'Asie prêt à rejoindre le Groupe de travail.